

Communiqué de la FERC-Sup CGT de l'Université Toulouse II-Le Mirail

Pour la deuxième fois consécutive en l'espace de quelques semaines, le président de l'Université Toulouse II-Le Mirail, Daniel Filâtre, vient de décider de déplacer le Conseil d'Administration du 16 décembre 2008 vers un site délocalisé afin, dit-il, "d'assurer la tenue de notre instance dans de bonnes conditions".

Ce jour-là, l'intersyndicale CGT-FSU appelait les personnels de l'université à se rassembler devant bâtiment de l'administration centrale pour réclamer au président une nouvelle fois, depuis le mois d'octobre, d'ouvrir les négociations en direct avec les organisations syndicales.

En décidant à nouveau du déplacement du Conseil d'Administration de l'université, le président D. Filâtre entend imposer sa manière autoritaire de gérer et d'administrer l'université. Lorsque les demandes des personnels se font trop insistantes, il s'affranchit du nécessaire dialogue avec les salariés et leurs représentants syndicaux en fuyant à l'extérieur du campus et en s'isolant dans un site délocalisé pour décider, seul et à l'écart, "dans de bonnes conditions".

En signe de protestation contre cette méthode de gouvernance, la FERC-Sup CGT a décidé de ne pas participer à ce CA déporté du 16 décembre 2008. Elle demande à nouveau que les revendications des personnels de l'université soient prises en compte et rappelle pour cela sa demande d'ouverture de négociations immédiates sur les points suivants :

- 1) Application de l'ARTT à l'ensemble des personnels de l'université
- 2) Prime exceptionnelle
- 3) Arrêt du temps partiel imposé
- 4) Définition des règles de gestion des personnels non titulaires
- 5) Adéquation Fonctions/Grade
- 6) Régime indemnitaire : transparence et équité
- 7) Formation des personnels
- 8) Refus de la modulation de services des enseignants

Mais avant tout, le préalable à un dialogue serein passe par le retour de la discussion sur l'ARTT au niveau central UTM. C'est l'accord ARTT en vigueur sur l'établissement qui doit être appliqué dans toutes les composantes. La CGT et la FSU demandent une réunion Direction de l'UTM - Syndicats de l'UTM - Représentants de l'IUFM, afin d'envisager les modalités d'application de l'accord ATT de l'établissement à l'IUFM.

Compte tenu de l'urgence récurrente que le président oppose régulièrement aux salariés pour imposer toutes les transformations qu'il entreprend dans son université, ces négociations doivent s'ouvrir et aboutir dans les plus brefs délais.

Toulouse, le 17 décembre 2008

Contact : Jean-Luc Antonucci ou Fabrice Védère,
CGT-UTM Univ. Tlse 2 Le Mirail secretariat@cgt-utm.net